

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération  
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : [mairie.louvatange@orange.fr](mailto:mairie.louvatange@orange.fr)

**Permanence :**

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Fleurs de Printemps -

## COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux mars, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

**Présents** : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Sonia CABASSY, Pierrette DAVID, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT, Rémi VUILLEMENOT

**Absent excusé** : Martial MATZ

**Secrétaire de séance** : Mickaël REBILLET

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2017**

Sans faire l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **2. Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire indique que ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants mais qu'il est important d'avoir un premier échange sur les dépenses à réaliser pour la confection du budget. Par ailleurs, il précise les résultats de l'exercice et les résultats cumulés. Après avoir échangé sur les différents travaux en cours et à venir, le Conseil Municipal propose de porter au budget la rénovation de la maison, l'aménagement de l'emplacement des bacs de recyclages papier et verre, la dernière tranche d'effacement des réseaux, l'acquisition de bornes ou autres équipements de protection pour le parvis de l'église, ainsi qu'un cadran à aiguilles pour le clocher. Des travaux seront à prévoir sur les chéneaux de l'église et au niveau des chaudières.

### **3. Maison rue de la Libération**

Monsieur le Maire a relancé SOLIHA pour la rénovation de la maison. Le Conseil Municipal souhaite inscrire la réfection à moindre coût des deux logements et un autre accessible aux personnes à mobilité réduite. Cependant, il subsiste un doute sur l'état du toit. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

### **4. Travaux d'effacement**

Un bref rappel est fait sur le coût des travaux et sur l'effacement de la voie privée. Il avait été convenu de ne pas reprendre le chemin. Un nouvel avant-projet sommaire sera demandé sans l'impasse.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide de rejeter la reprise du chemin pour l'effacement et demande au SIDEC de refaire le chiffrage uniquement pour la partie communale.

### **5. Indemnités de la perceptrice (Délibération 001-2018)**

Comme chaque année, Madame BONNAMOUR a transmis le détail de son indemnité de conseil et de confection du budget calculée selon la moyenne des budgets des 3 dernières années et selon le barème. Monsieur le Maire propose le versement dans son intégralité.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur ce point, approuve par 7 voix « pour » et 2 abstentions, le versement de l'indemnité.

La secrétaire, directement concernée par le point suivant, sort de la salle.

#### **6. Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif (Délibération 002-2018)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la secrétaire de mairie a réussi le concours de rédacteur (catégorie B) et que pour pouvoir la nommer dans son nouveau grade, il convient de modifier le tableau des postes et des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite nommer Madame HEUBERGER au grade de rédacteur, de ce fait, il ouvre le poste et supprime le poste d'adjoint administratif actuel à raison de 8h par semaine.

#### **7. Questions diverses**

- Dégâts des eaux : une inondation dans le logement communal a créé un dégât des eaux à la mairie. Une déclaration a été faite à l'assurance.
- Salle des fêtes : les élus ont rencontré une personne des gîtes de France pour la transformation de la salle en gîte. A voir, si cette solution serait envisageable pour la commune. Dans ce cas, quelques travaux seraient à prévoir.
- Cérémonie du 11 novembre : cette année dans le cadre du centenaire, un rassemblement avec reconstitution sera organisé aux Forges de Fraisans. Les communes, pourraient participer via une subvention au verre de l'amitié.

Fin de la séance à 22h40.

Le Maire,  
Gérome FASSENET.

---

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site [www.louvatange.fr](http://www.louvatange.fr).